



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Secrétariat Général

Direction des Ressources Humaines

Service de la Gestion du Personnel

Département des Etudes, des Rémunérations
et de la Réglementation

Bureau de la politique de rémunération
SG/DRH/SGP/ERR2

Référence :
Vos réf. :

Affaire suivie par : Florence TORRES
florence.torres@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01 40 81 70 92 – Fax : 01 40 81 65 13

Objet : Complément indemnitaire pour les agents du corps des
contrôleurs des travaux publics de l'Etat et les agents du corps des
techniciens supérieurs de l'équipement

Paris, le 23 OCT. 2009

Note

à

Monsieur le vice-président du conseil général de
l'environnement et du développement durable

Madame la commissaire générale du
développement durable

Mesdames et Messieurs les directeurs
administration centrale

Mesdames et Messieurs les chefs de service
déconcentrés

Afin de compléter les mesures catégorielles prévues en 2009, il est alloué un complément indemnitaire exceptionnel de 100 € à tous les agents du corps des contrôleurs des travaux publics de l'Etat ainsi qu'à tous les agents du corps des techniciens supérieurs de l'équipement.

Ce complément non modulable est à verser, au prorata du temps de travail et de présence des agents, sur la prime de service et de rendement dans la limite des montants plafonds.

J'attire votre attention sur la nécessité de verser ce complément au plus tard sur la paye de décembre 2009.

La directrice des ressources humaines

HÉLÈNE EYSSARTIER

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Copie : SG/SPSSI/SIAS1, SG/DFRH/CGRH2